

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

EXAMENS SUPPLÉMENTAIRES DU PERMIS DE CONDUIRE

Laon, le 07/08/2020

La pandémie de la COVID-19 a entraîné l'arrêt de tous les examens théoriques et pratiques du permis de conduire.

Tous les acteurs de l'éducation routière (délégation à la sécurité routière, délégués et inspecteurs du permis de conduire, auto-écoles et centres de récupération de points, organismes agréés et éditeurs pédagogiques) se sont mobilisés pour préparer la reprise de l'activité, progressive à partir du déconfinement. Dans l'Aisne toutes les mesures ont été prises pour faciliter la reprise des examens pratiques du permis de conduire (catégories moto et poids-lourd dès le 18 mai 2020 et catégorie voiture dès le 1er juin) dans le respect d'un protocole sanitaire sécurisé.

Des dispositions particulières ont été prévues, au cours de la période d'état d'urgence sanitaire, afin de ne pas pénaliser les candidats au permis de conduire, notamment :

- la prolongation de la période transitoire de mise en place de la réforme de l'examen du permis moto ;
- la prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 de la validité des épreuves théoriques ou pratiques du permis de conduire échues depuis le 12 mars 2020 ;
- la prorogation de 7 mois de la validité des permis de conduire soumis à vérification médicale (professionnels de la route) expirée entre le 01/02/2020 et le 31/08/2020.

Des mesures ont aussi été mises en place après le confinement afin d'augmenter le volume d'examens du permis de conduire et limiter les délais d'attente des candidats, comme la réactivation, dès le mois de juin 2020, du dispositif des examens B supplémentaires, notamment les samedis.

Grâce à une mobilisation exceptionnelle du ministère de l'Intérieur et grâce à l'effort et l'implication des inspecteurs volontaires et des auto-écoles locales, le nombre d'examens réalisés sur les différents centres du département depuis la reprise de l'activité a pu être plus important :

- en juin, 33 examens « supplémentaires » du permis B ont été réalisés en sus des 919 examens programmés,

- en juillet, 60 examens « supplémentaires » en sus des 828 initialement programmés,
- en août, 35 examens « supplémentaires » en sus aux 619 prévus initialement programmés,
- en septembre et octobre, 300 examens « supplémentaires » seront autorisés.

Ces examens supplémentaires doivent aider le secteur des auto-écoles à retrouver une activité normale et permettre aux jeunes de décrocher plus rapidement le permis de conduire, essentiel pour leur mobilité professionnelle et sociale.